

SIMAJE DU PAYS DE LOURDES

**SEANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU MARDI 24 FÉVRIER 2026**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre février, le Comité Syndical, dûment convoqué le 18 février 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en Mairie de Lourdes, 2 rue de l'Hôtel de Ville à Lourdes, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry LAVIT, Président.

Étaient présents :

Thierry LAVIT, Stéphane MILAN, Jean-Marc BOYA, Yannick COURADET, Marie PLANE, David SARROCA, Patrick SAFFORES, Anthony MARTINEZ, Emeline LABARRE, Sylvie SILORET, Christine GRIS, Stéphane ARTIGUES, Vincent FORTASSIN, Sylvie MAZUREK, Philippe ERNANDEZ, Jean-Luc DOBIGNARD, Marie-Henriette CABANNE, Mohamed DILMI, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Jean-Georges CRABARIE, Julien LABORDE, Jeannine BORDE, Christine CARRERE, Firmin LOZANO, Nicole PEREZ, Cynthia TONOUKOUIN

Était représenté :

Guy VERGES donne procuration à Thierry LAVIT

Étaient excusé(e)s :

Christiane CAZENAVE, Denise CAPOU, Nicolas LACRAMPE, Lucie ALVES, Stéphane AGUSSAN, Sandrine MAURA, Marie-Christine POMES, Christiane ARAGNOU, Paul SADER, Cécile PREVOST, Patrick LEFORT, Odette MINVIELLE-LARROUSSE, Laurence DEMASLES, Marie ETCHEVERRY, Michel GASTON, Antoine NOGUEZ, Michèle LAVILLE,

Secrétaire de séance : Yannick COURADET

Madame SCERRI dit XERRI arrive pendant la lecture de la délibération n° 4.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 est adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour point par point, Monsieur le Président laisse la parole à Madame MAZUREK pour une présentation d'une revue des projets du scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Madame MAZUREK prend la parole et signale qu'elle profite de ce dernier Comité syndical de la mandature pour faire part d'une décision importante. Elle remet sa lettre de démission de ses fonctions de maire-adjointe à la culture, au patrimoine culturel, à l'événementiel ainsi que de conseillère municipale à Monsieur le Maire de Lourdes. Elle signale que cette décision est mûrement réfléchie et prendra effet au 1er mars 2026. Elle précise que cela n'est ni le lieu ni le moment d'en détailler les raisons. Voici son discours.

« Il m'importe de dire à vous tous, élus du SIMAJE toute ma gratitude pour ses années de travail, d'échanges et de construction menées ensemble au service des enfants et des familles de notre territoire.

Je suis personnellement honorée d'avoir pu contribuer à la vie des habitants du territoire et au bon fonctionnement du SIMAJE. J'adresse également mes remerciements à l'ensemble du personnel du SIMAJE, aux 130 agents qui, chaque jour sur le terrain assurent l'accueil, l'accompagnement, l'animation, la restauration, l'entretien des écoles et des bâtiments. En un mot, s'assurent du bien être des enfants. Votre engagement au quotidien est la véritable force de cette structure. Les projets que nous avons portés n'auraient jamais vu le jour sans une équipe resserrée, investie, profondément engagée pour les élèves et d'une grande qualité professionnelle. L'implication de chacun, votre bonne volonté, votre intelligence collective et votre fidélité aux engagements pris ont été déterminants. Un projet public ne peut aboutir que lorsque l'expertise des services et la responsabilité de l'élu avancent dans la même direction portés par une confiance mutuelle. Cette dynamique de coopération a été précieuse et je mesure pleinement la chance que j'ai eu à travailler à vos côtés. Je souhaite adresser un remerciement particulier à Madame MENJOU, Directrice du SIMAJE, à Madame FOURNOU, directrice-adjointe ainsi qu'à toute l'équipe administrative. Leur professionnalisme, leur constance et leur soutien ont été essentiels dans la conduite des actions que nous avons menées. Merci à toutes et tous de votre écoute ».

Madame MAZUREK présente le bilan des projets et des partenariats portés durant la mandature dans ce qui constitue la vocation première du SIMAJE, les actions scolaires, périscolaires et extrascolaires . Voir document joint en annexe 1.

ORDRE DU JOUR

I - ADMINISTRATION GENERALE

- 1 - Décisions du Président et du Bureau.....4
- 2 - Modification du nombre de vice-présidents et du nombre de membres du Bureau.....5

II - SCOLAIRE PERI EXTRA SCOLAIRE

- 3 - Accueils de Loisirs - Vacances été 2026.....6
- 4 - Partenariat entre le SIMAJE, le CCAS de la ville de Lourdes et l'EHPAD Pyrène Plus de Saint-Pé-de-Bigorre : Ponts entre les âges, rencontres intergénérationnelles.....8

III - PETITE ENFANCE

- 5 - Convention de partenariat entre le SIMAJE et le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées pour l'accueil d'assistants maternels dans le cadre de leur formation avant agrément au Relais petite enfance de Lourdes.....10
- 6 - Dénomination du multi-accueil 59 places.....11

IV - FINANCES

- 7 - Admissions en non-valeur des créances éteintes.....12
- 8 - Crédits par anticipation 2026.....13
- 9 - Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2026.....14

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU

Rapporteur : Thierry LAVIT

Conformément aux articles L. 5211-1, L. 5211-10 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il convient de rendre compte au Comité syndical du SIMAJE des décisions qui ont été prises par M. le Président et le Bureau syndical, en application des délégations qui leur ont été données par le Comité syndical du SIMAJE par délibération n°5 du 28 juillet 2020.

Je porte à votre connaissance les décisions suivantes :

Date de signature du marché/avenant	Objet	Titulaire	Montant du marché/avenant HT
08/12/2025	Construction Multi-accueil 59 places - lot 1 - avenant 1	GALLEGO	Montant de l'avenant : 2 090,29 € HT (plus-value : + 1,26 %) Nouveau montant du marché : 168 567,43 € HT
08/12/2025	Construction Multi-accueil 59 places - lot 7 - avenant 1	FINIBAT	Montant de l'avenant : - 23 931,50 € HT (moins-value : - 9,03 %) Nouveau montant du marché : 241 068,50 € HT
08/12/2025	Construction Multi-accueil 59 places - lot 9 - avenant 1	PCS SERVICES	Pas d'incidence financière
08/12/2025	Construction Multi-accueil 59 places - lot 10 - avenant 1	RIBEIRO ELECTRICITE	Pas d'incidence financière
12/12/2025	Construction Multi-accueil 59 places - lot 3 - avenant 1	PYRENEES CHARPENTES SA	Montant de l'avenant : 10 467,71 € HT (plus-value : + 1,90 %) Nouveau montant du marché : 562 076,21 € HT
23/12/2025	Construction Multi-accueil 59 places - lot 2 - avenant 1	GALLEGO	Montant de l'avenant : 32 144,94 € HT (plus-value : + 3,02 %) Nouveau montant du marché : 1 097 144,94 € HT
28/01/2026	Fourniture de denrées alimentaires pour les écoles et accueils de loisirs du SIMAJE - Lot charcuterie nouvelle consultation	LSVLOT Ets CBS SYSCO	Accord-cadre conclu jusqu'au 31/12/2026 8 000,00 € HT
30/01/2026	Fourniture d'un camion pour la livraison des cantines scolaires du SIMAJE	Société Nouvelle Pyrénées Diesel	Marché conclu pour un montant de 54 190,00 € HT

Bureau syndical du SIMAJE du 25 novembre 2025 :

- 1 - Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité - année scolaire 2025/2026
- 2 - Tableau théorique des effectifs permanents 2025 : modifications
- 3 - Convention entre le SIMAJE et le SDIS 65 relative à l'utilisation du bâtiment C du centre aéré pour la formation et l'entraînement des sapeurs-pompiers

Bureau syndical du SIMAJE du 20 janvier 2026 :

- 1 - Tableau théorique des effectifs permanents 2025 : modifications
- 2 - Convention entre la commune de Lézignan et le SIMAJE pour l'utilisation de la Maison des rencontres culturelles de Lézignan

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

Madame SCERRI dit XERRI Marie Bernadette arrive pendant la lecture de la délibération n° 4.

Preennent acte de la présente délibération.

N° 2

MODIFICATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU

Rapporteur : Thierry LAVIT

Vu les articles L.5210-1-1 A, L.5211-2, L.5211-7 I et L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le courrier de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées à Monsieur Gérard CLAVE en date du 30 octobre 2025, notifié le 4 novembre 2025, portant acceptation de la démission de Monsieur CLAVE en tant que Maire et conseiller municipal de la commune de Bartrès,

Vu la délibération n° 3 du Comité syndical du SIMAJE du 21 juillet 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents du SIMAJE,

Vu la délibération n° 4 du Comité syndical du SIMAJE du 21 juillet 2020 relative à l'élection des Vice-Présidents, proclamant après un vote Monsieur CLAVE, 4ème Vice-Président en charge de la commande publique,

Vu la délibération n° 5 du Comité syndical du SIMAJE du 21 juillet 2020 fixant le nombre de membres du Bureau à 14 dont le Président, 6 Vice-Présidents et 7 membres,

Vu la délibération n° 6 du Comité syndical du SIMAJE du 21 juillet 2020 désignant les membres du Bureau syndical,

Vu l'arrêté RH2020_07_0252 du 29 juillet 2020 de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Gérard CLAVE, 4ème Vice-Président du SIMAJE en charge de la commande publique,

Vu l'arrêté RH2025 12 0228 du 24 décembre 2025, portant fin de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Gérard CLAVE, 4ème Vice-Président en charge de la commande publique,

Considérant qu'il est proposé de modifier le nombre de vice-présidents du SIMAJE et de le ramener à 5 au lieu de 6. Le Bureau syndical sera donc ramené à 13 élus au lieu de 14,

Considérant qu'il est proposé que Monsieur le Président du SIMAJE reprenne les délégations qui avaient été attribuées au 4ème Vice-Président en matière de commande publique.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

Madame SCERRI dit XERRI Marie Bernadette arrive pendant la lecture de la délibération n° 4.

1°) décident de ramener le nombre de Vice-Présidents du SIMAJE à 5 au lieu de 6,

2°) décident que le Bureau syndical du SIMAJE sera composé de 13 membres au lieu de 14, comprenant le Président, 5 Vice-Présidents et 7 membres déjà élus par délibérations n° 4 et n° 6 du Comité syndical du SIMAJE du 21 juillet 2020,

3°) prennent acte que Monsieur le Président du SIMAJE reprend la délégation de la commande publique qui avait été confiée au 4ème Vice-Président,

4°) autorisent Monsieur le Président à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

N° 3

ACCUEILS DE LOISIRS - VACANCES ÉTÉ 2026

Rapporteur : Sylvie MAZUREK

Il est proposé d'ouvrir des accueils de loisirs sur le territoire du SIMAJE pour les enfants âgés de 3 à 17 ans durant les vacances d'été 2026.

Les accueils de loisirs non exclusivement sportifs seront ouverts à la journée ainsi qu'à la demi-journée, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30. Les centres sportifs accueilleront trois semaines consécutives les jeunes de 8h00 à 18h00 sur l'accueil de loisirs sportifs (ALS), et à la semaine à des heures différentes selon le planning de chaque jour sur l'accueil Sports Été Jeunes (SEJ).

Les repas des accueils de loisirs seront confectionnés en régie à la cuisine centrale du SIMAJE. Les repas seront livrés par les agents du service de restauration.

Période d'ouverture, lieux, capacité d'accueil et tranches d'âge :

Période d'ouverture	Lieux d'accueil	Capacité d'accueil maximum et tranches d'âge
Du 6 juillet au 14 août 2026 (fermé le 14 juillet)	ALSH Lapacca (Lourdes)	190 enfants nés de 2013 à 2020 (16 enfants nés après juillet 2020)
	ALSH Poueyferré	50 enfants nés de 2013 à 2023
	ALSH Lannedarré	50 enfants nés de 2020 à 2023
	ALSH Darrespouey	64 enfants nés de 2020 à 2023
	ALSH Saint-Pé	35 enfants nés de 2013 à 2023 du 6 au 24 juillet 2026 30 enfants nés de 2013 à 2023 du 27 juillet au 14 août 2026
Du 6 au 24 juillet 2026	Accueil de Loisirs Sportifs (ALS) Lourdes	144 jeunes nés de 2013 à 2017
	Sports Eté Jeunes (SEJ) (Lourdes)	24 jeunes nés de 2009 à 2012

Les tarifs proposés sont appliqués en fonction du quotient familial des familles.

Les tarifs qui seront appliqués sont ceux de la délibération n°5 du Comité syndical du SIMAJE en date du 20 février 2025.

Il est précisé que le tarif journée des accueils de loisirs non sportifs comprend le repas et le goûter de l'après-midi. Le tarif à la demi-journée des accueils de loisirs non sportifs ne comprend pas le repas.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver l'ouverture des accueils de loisirs durant les vacances d'été 2026 ainsi que les modalités d'accueil comme exposé ci-dessus.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

Madame SCERRI dit XERRI Marie Bernadette arrive pendant la lecture de la délibération n° 4.

1°) décide d'ouvrir des accueils de loisirs sur le territoire du SIMAJE pour les enfants âgés de 3 à 17 ans pour les vacances d'été 2026, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 comme suit :

Période d'ouverture	Lieux d'accueil	Capacité d'accueil maximum et tranches d'âge
Du 6 juillet au 14 août 2026 (fermé le 14 juillet)	ALSH Lapacca (Lourdes)	190 enfants nés de 2013 à 2020
	ALSH Poueyferré	50 enfants nés de 2013 à 2023
	ALSH Lannedarré	50 enfants nés de 2020 à 2023
	ALSH Darrespouey	64 enfants nés de 2020 à 2023
	ALSH Saint-Pé	35 enfants nés de 2013 à 2023 du 6 au 24 juillet 2026 30 enfants nés de 2013 à 2023 du 27 juillet au 14 août 2026
Du 6 au 24 juillet 2026	Accueil de Loisirs Sportifs (ALS) Lourdes	144 jeunes nés de 2013 à 2017
	Sports Eté Jeunes (SEJ) (Lourdes)	24 jeunes nés de 2009 à 2012

2°) décident d'appliquer les tarifs approuvés par délibération n°5 du Comité syndical du SIMAJE du 20 février 2025, et précisent que le tarif journée des accueils de loisirs non sportifs comprend le repas et le goûter de l'après-midi. Le tarif à la demi-journée des accueils de loisirs non sportifs ne comprend pas le repas.

3°) autorisent Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 4

PARTENARIAT ENTRE LE SIMAJE, LE CCAS DE LA VILLE DE LOURDES ET L'EHPAD PYRÈNE PLUS DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE : PONTS ENTRE LES ÂGES, RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNELLES

Rapporteur : Sylvie MAZUREK

L'Analyse des besoins sociaux (ABS) révèle que près de 40 % des lourdaïens ont plus de 60 ans, et derrière ce cap de l'âge, un constat apparaît, celui de l'isolement des personnes âgées. Le Centre communal d'action sociale (CCAS) œuvre au quotidien pour lutter contre cette situation en mettant en place des leviers sociaux.

Le secteur enfance du SIMAJE, dans sa dynamique d'inscrire les enfants dans une démarche citoyenne, ambitionne de continuer à ouvrir son champ d'animation en direction du public senior.

C'est la raison pour laquelle, le SIMAJE, le CCAS de la Ville de Lourdes et l'Établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) Pyrène Plus de Saint-Pé-de-Bigorre ont construit une action intergénérationnelle dénommée « Ponts entre les âges ». Cette opération se déroulera pour l'année 2026 entre le 20 mars et le 3 juillet 2026.

D'une part sur la ville de Lourdes, ce projet s'adresse aux personnes isolées, qui bénéficient du portage du repas mais qui ne participent pas aux autres actions proposées par le CCAS. Aussi, douze seniors isolés, identifiés par le CCAS de la Ville de Lourdes viendront partager et échanger avec les enfants des 6 écoles publiques du premier degré de Lourdes durant la pause méridienne, les 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois (2 aînés par école).

D'autre part sur la commune de Saint-Pé-de-Bigorre, 4 résidents, identifiés par l'EHPAD Pyrène Plus, viendront partager et échanger avec les enfants de l'école publique durant 5 temps de pause méridienne. Les enfants iront partager, à leur tour, 2 temps périscolaires du soir avec leurs aînés à l'EHPAD.

Il est proposé de fixer la contribution financière des seniors, pour les repas qu'ils vont prendre dans le cadre de ce projet, comme pour les enfants des écoles du SIMAJE sur la base du tarif B, réservation ponctuelle, selon leur revenu à savoir :

Tranche de revenu (QF)	-150	-300	-600	-900	-1200	-1500	-2000	+2000 et sans QF
Contribution financière demandée aux seniors	4,25 €	4,40 €	4,55 €	4,65 €	4,75 €	4,85 €	4,95 €	5,10 €

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

Madame SCERRI dit XERRI Marie Bernadette arrive pendant la lecture de la délibération n° 4.

1°) approuvent la mise en place du projet intergénérationnel dénommé « Ponts entre les âges » entre le SIMAJE, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Lourdes et l'Établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) Pyrène Plus de Saint-Pé-de-Bigorre,

2°) prennent acte qu'entre le 20 mars et le 3 juillet 2026, sur Lourdes, douze personnes âgées, isolées, partageront le repas avec les enfants sur les 6 écoles publiques du 1^{er} degré de Lourdes, les 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois. Sur Saint-Pé-de-Bigorre 4 résidents de l'EHPAD Pyrène Plus de Saint-Pé-de-Bigorre partageront 5 temps de pause méridienne à l'école publique de Saint-Pé-de-Bigorre, et les enfants se rendront à l'EHPAD sur deux temps périscolaires du soir,

3°) décident de fixer la contribution financière des seniors, pour les repas qu'ils vont prendre dans le cadre de ce projet, comme pour les enfants des écoles du SIMAJE sur la base du tarif B, réservation ponctuelle, selon leur revenu à savoir :

Tranche de revenu (QF)	-150	-300	-600	-900	-1200	-1500	-2000	+2000 et sans QF
Contribution financière demandée aux seniors	4,25 €	4,40 €	4,55 €	4,65 €	4,75 €	4,85 €	4,95 €	5,10 €

4°) autorisent Monsieur le Président et son représentant à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 5

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SIMAJE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRÉNÉES POUR L'ACCUEIL D'ASSISTANTS MATERNELS DANS LE CADRE DE LEUR FORMATION AVANT AGRÉMENT AU RELAIS PETITE ENFANCE DE LOURDES

Rapporteur : Thierry LAVIT

Tout assistant maternel agréé doit suivre une formation obligatoire organisée par le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées dans l'exercice de son activité. Lors de la première partie de la formation obligatoire, il est prévu que les assistants maternels participent à un stage d'observation dans un Relais petite enfance (RPE).

Les objectifs de ce stage sont les suivants :

- avoir un premier contact avec l'animatrice du RPE et découvrir le fonctionnement de celui-ci,
- avoir un premier contact avec des professionnels du territoire,
- observer la dynamique et les interactions entre les enfants et les professionnels.

Cette formation a lieu 2 à 3 fois par an, en demi-journée, selon le nombre de sessions de formation organisées (8 à 16 assistants maternels par session).

Afin que le RPE du SIMAJE soit référencé comme lieu de stage d'observation dans le cadre de la formation initiale des assistants maternels, il vous est proposé de conclure une convention avec le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées d'une durée maximale de cinq ans, sans contrepartie financière (document joint en annexe).

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

Madame SCERRI dit XERRI Marie Bernadette arrive pendant la lecture de la délibération n° 4.

1°) adoptent la convention de partenariat avec le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, jointe en annexe à la présente délibération, afin d'accueillir des assistants maternels dans le cadre de leur formation initiale en demi-journée au Relais petite enfance (RPE) du SIMAJE à Lourdes,

2°) autorisent Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, les avenants ainsi que tout acte découlant de la présente délibération.

N° 6

DÉNOMINATION DU MULTI-ACCUEIL 59 PLACES

Rapporteur : Thierry LAVIT

Vu les articles L.5211-1 et L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

En vue de l'ouverture du multi-accueil 59 places sis 11 boulevard du Lapacca 65100 LOURDES au cours du dernier trimestre de l'année 2026, une réflexion a été menée par la Directrice de la crèche et des agents de la crèche hospitalière St Vincent de Paul sur la dénomination de cet équipement d'accueil des jeunes enfants.

Au regard de l'argumentaire travaillé par la directrice de la crèche et l'ensemble de l'équipe tel que joint en annexe de la présente délibération, il vous est proposé de dénommer le multi-accueil : « crèche les petits explorateurs ».

Avant de passer aux débats et au vote, Monsieur le Président donne lecture du travail effectué par l'équipe de la crèche.

« Le nom, les petits explorateurs, symbolise l'enfance, la curiosité et l'éveil en associant bienveillance et accompagnement et découverte active par l'enfant. « Petit » correspond à la bienveillance et l'accompagnement. « Explorateur » signifie la découverte active par l'enfant.

Cette dénomination s'ancre dans l'identité de Lourdes et des Pyrénées, entre nature et montagne et ouverture culturelle car Lourdes est une ville touristique donc mélange de cultures. Il renvoie à une image chaleureuse, dynamique et sécurisante, ce qui est rassurant pour les parents.

Sur le plan pédagogique le nom reflète une approche fondée sur l'itinérance ludique et la motricité libre. Les enfants sont encouragés à explorer librement les espaces, à développer leur autonomie et à apprendre par le jeu. L'enfant est placé au rang d'acteur de son développement/apprentissage. L'environnement est pensé comme un terrain d'aventure sécurisé favorisant le mouvement, l'expérimentation et le respect du rythme de chacun. L'enfant est donc maître de son aventure et découvre ses capacités et limites physiques ».

Monsieur le Président demande s'il y a des questions par rapport à cette proposition ? Aucune question.

Monsieur le Président souligne le travail de fond remarquable réalisé par les équipes hospitalières, les équipes du SIMAJE, par Monsieur VERGES, Vice-Président pour aller vers ce transfert de personnel hospitalier vers le personnel territorial. Monsieur le Président précise que chaque profil de carrière a été évalué.

Monsieur le Président remercie Madame INARD-LEGRIS pour avoir remobilisé les agents de la crèche qui avaient vécu des moments difficiles et de grande souffrance avant 2020. Il remercie également les cadres hospitaliers qui ont travaillé de nombreux mois pour arriver à ce projet.

Monsieur le Président signale qu'il a rencontré durant une année les syndicats à plusieurs reprises. Les syndicats sont très satisfaits de la façon dont va se dérouler le transfert des agents de la fonction publique hospitalière à la fonction publique territoriale.

Monsieur le Président remercie également les élus du SIMAJE qui ont voté pour la réalisation de cette crèche territoriale. Il remercie les agents de la crèche Saint-Vincent de Paul qui sont prêts à s'engager dans ce nouveau projet. La crèche disposera d'une salle sensorielle. La capacité de 59 berceaux va répondre pour partie aux enjeux du territoire. Monsieur le Président espère que les parents seront heureux de confier leurs enfants à cette crèche dénommée « Crèche les petits explorateurs ».

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

Madame SCERRI dit XERRI Marie Bernadette arrive pendant la lecture de la délibération n° 4.

1°) décident de dénommer le multi-accueil 59 places sis 11 boulevard du Lapacca 65100 LOURDES, « crèche les petits explorateurs », dont l'argumentaire est joint en annexe de la présente délibération,

2°) autorisent Monsieur le Président à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération.

N° 7

ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES CRÉANCES ÉTEINTES

Rapporteur : Jean-Marc BOYA

Monsieur le Responsable du Service de gestion comptable (SGC) de Tarbes demande à Monsieur le Président du SIMAJE d'admettre en non-valeur des créances éteintes pour un montant de 1034,39 € des titres de recettes ayant fait l'objet d'une décision d'effacement de dettes.

Ceci concerne des contributions parentales pour les accueils de loisirs ou des repas de cantine, conformément à la liste n° 7765481311/2026 annexée à la présente délibération.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

Madame SCERRI dit XERRI Marie Bernadette arrive pendant la lecture de la délibération n° 4.

1°) admettent en non-valeur de créances éteintes les titres énoncés dans la liste ci-jointe annexée, le montant total des sommes dues s'élevant à 1 034,39 €,

2°) précisent que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 65-compte 6542 du budget primitif 2026,

3°) autorisent M. le Président du SIMAJE ou son représentant à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 8

CRÉDITS PAR ANTICIPATION 2026

Rapporteur : Jean-Marc BOYA

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.1612-1,

Dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1^{er} janvier à la date d'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ainsi que les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

L'exécutif peut, sur autorisation du Comité syndical du SIMAJE, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent 2025, remboursement de la dette et restes à réaliser déduits jusqu'à l'adoption du budget 2026, soit un montant de 790 290 €.

Il est proposé de voter par anticipation sur les opérations suivantes :

- affaires scolaires les sommes de 6 200 € pour l'acquisition d'un lave-vaisselle à l'école d'Adé (compte 21-2188) et de 31 000 € pour des travaux à l'école de l'Ophite qui doivent être réalisés pendant les vacances scolaires d'avril 2026 (compte 21-217312)
- opération bâtiment administratif : 15 000 € pour l'acquisition de matériel informatique (compte 21-21838)

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

Madame SCERRI dit XERRI Marie Bernadette arrive pendant la lecture de la délibération n° 4.

1°) autorisent Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2026 pour un montant de 52 200 €,

2°) précisent que les crédits seront inscrits au Budget Primitif de l'année 2026,

3°) autorisent Monsieur le Président ou l'élu ayant reçu délégation à signer tout acte et document découlant de la présente délibération.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) 2026

Rapporteur : Jean-Marc BOYA

Vu les articles L.5211-36, L.2312-1, L.1612-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au Débat d'orientation budgétaire (DOB),
Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
Considérant que le DOB doit avoir lieu dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif,

Avant de passer aux questions sur le débat d'orientations budgétaires, Monsieur le Président remercie Monsieur le Vice-Président en charge des Finances pour le travail colossal réalisé ainsi que les services.

Monsieur le Président rappelle la possible sortie de 6 communes du SIMAJE (Aspin en Lavedan, Omex, Ossen, Ségus, Viger, Sère-Lanso). Monsieur le Préfet a autorisé les conditions de la discussion pour une sortie de ces 6 communes qui doit être actée au plus tard le 3 Août 2026. Des débats vont avoir lieu avec l'évaluation des conditions de sortie pour les communes en raison des enjeux sur l'emprunt, le personnel. Une fois les conditions posées et partagées, Monsieur le Préfet tranchera définitivement pour valider les conditions de sortie.

Monsieur le Président rappelle qu'il existe des enjeux, notamment en matière d'emprunt, de personnel. A ce titre, il a été interrogé par le personnel de l'école d'Ossen et il tient à les rassurer. Le personnel pourra rester sur la structure du SIMAJE ou être mis à disposition de l'école d'Ossen.

Pour ce qui est du multi-accueil, Monsieur le Président remercie Monsieur GELIS, Président de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que son directeur Monsieur PERRIOT-BOCQUEL pour la subvention allouée d'un montant de 1 538 000 € alors que sur le projet initial la subvention s'élevait à 660 000 €. En effet, 1 million supplémentaire de subvention a permis au SIMAJE d'emprunter 1,8 millions au lieu de 2,8 millions à un taux avoisinant les 1.10 % avec les frais de dossiers.

Monsieur le Président fait remarquer que la dette par habitant est passée de 91 euros l'an dernier à 120 € en raison de l'emprunt et des projets proposés.

Monsieur le Président rappelle que le recteur d'académie ainsi que les Préfets qui se sont succédés ont vanté les mérites d'une territorialité posée par un syndicat qui porte des projets. Un projet de crèche territoriale va voir le jour, le projet de la cuisine centrale a été réalisé et à ce titre il remercie Monsieur ARTIGUES, Vice-Président en charge de la restauration scolaire et ses équipes pour le travail effectué sur ce projet. Monsieur le Président rappelle que la ville de Lourdes a préempté les anciens locaux de la SOGERES pour l'euro symbolique, a mis les locaux à disposition du SIMAJE et a réglé les frais de notaire d'un montant de 7 600 euros. Il indique que des contacts ont été établis avec des agriculteurs qui pratiquent les circuits courts, ce projet est à l'étude dans nos services. Il précise que les efforts permanents des élus sont réalisés pour le bien des usagers, l'argent investit ne part pas « en fumée ».

Monsieur le Président signale que le projet du prochain mandat sera le centre aéré car les élus sont soucieux d'offrir aux enfants du territoire des vacances bien plus intéressantes et qualitatives que dans des cours d'école bétonnées. Pour tous les enfants et surtout pour les enfants qui n'ont pas la chance de partir en vacances avec leurs parents.

Monsieur le Président rappelle le triptyque sur lequel les élus se sont engagés en 2020, « crèche, cuisine, centre de loisirs » seront absorbés par le SIMAJE. Monsieur le Président fait remarquer qu'il est difficile sur un mandat de 6 ans de mener à bien des projets d'une telle envergure, en France les procédures sont longues. Il rappelle que le précédent projet de crèche avait avorté. Il précise qu'un premier projet avait été prévu à côté de la piscine, puis il y a eu le projet du Tydos qui doublait le prix de la crèche. Le coût du multi-accueil est aujourd'hui le même grâce à la subvention obtenue de pratiquement un million d'euros de plus. Un très bel outil au bénéfice des usagers va être créé pour le même coût. Les élus peuvent être satisfaits !

Monsieur le Président précise que le fait d'obtenir pratiquement 1 990 000,00 € de subventions pour le multi-accueil et le fait d'avoir préempté l'ancienne cuisine SOGERES pour 1 € et obtenu une cuisine réhabilitée aux alentours de 222 000 € au lieu de 2 400 000,00 € pour une cuisine neuve, cela représente 2 000 000,00 € d'économies sur la cuisine au bénéfice des usagers et afin de permettre aux équipes de mieux travailler. Il avait été prévu en début de mandat d'agir sur la santé des enfants, de l'apprentissage des goûts des tout-petits, des enfants qui déjeunent à la cantine et des aînés. Il convient également de travailler sur la santé de demain, 23 % de maladies cancéreuses étant induites par ce que l'on appelle vulgairement « la mal-bouffe ». 96 % des enfants mangent à l'école et pour certains d'entre eux, le repas pris à la cantine est le seul vrai repas.

Monsieur le Président fait remarquer que ce mandat qui se termine n'a pas toujours été facile. Il signale que la porte est toujours ouverte pour les communes qui souhaitent quitter le syndicat, il n'y a pas de rancœur, pas de colère. Cependant, en quittant le SIMAJE, les usagers ne bénéficieront plus des mêmes services.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

Madame SCERRI dit XERRI Marie Bernadette arrive pendant la lecture de la délibération n° 4.

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 17 février 2026,

Prennent acte de la tenue du Débat d'orientation budgétaire (DOB) préalable au vote du budget primitif de l'année 2026, sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération.

La séance est levée à 20 heures.

Le Secrétaire de séance,



Yannick COURADET

Le Président,



Thierry LAVIT